

AVIS DE RESILIATION

Par le présent avis :

les parties avisent l'ARRQ et l'AQPM qu'elles résilient de gré à gré le contrat de réalisation conclu le _____, relativement à l'émission intitulée _____, et ce, à la date de la signature du présent avis.

- ou -

le producteur / le réalisateur, _____, avise son co-contractant qu'il résilie le contrat de réalisation conclu le _____, relativement à l'émission intitulée _____, et ce, à la date de la signature du présent avis.

Le cas échéant, la résiliation survient :

Par le producteur

- en raison d'une force majeure (22.3a)
- pour un motif sérieux (22.3b)
- dans l'un des contextes énoncés à l'un des articles suivants (22.3c) :
 - Cas de non-assurabilité (9.2)
 - Retour non-autorisé après une absence (21.8)
 - Résiliation pour non-retour (21.9)
- pour un autre motif (art. 22.8)

Par le réalisateur

- en raison d'une force majeure (22.5a)
- pour un motif sérieux (22.5b)
- dans l'un des contextes énoncés à l'un des articles suivants (22.5c) :
 - Ajout d'une commandite (8.4)
 - Suspension de la production (11.2.5)
- pour un autre motif (art. 22.8)

Selon le cas, décrire brièvement la force majeure, le motif sérieux ou le contexte applicable :

Dans le cas d'une résiliation pour motif sérieux, indiquer la date à laquelle un avis de défaut a été transmis au co-contractant et, à défaut, les raisons pour lesquels l'envoi d'un avis de défaut n'aurait pas été utile:

Signé à _____ le _____ par :

Signature de l'émetteur de l'avis

En cas de résiliation de gré à gré,
Signature du co-contractant

Formulaire à jour au 28 mai 2023

Une copie du présent avis doit être transmise à l'AQPM et à l'ARRQ